



Document annexé à la délibération du point n° 2 -
Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Préambule

Le contexte national et international en matière de gestion des matières recyclables s'est assombri courant 2019. En effet, les cours de reprise des matières premières secondaires chutent, du fait notamment, de la fermeture de marchés asiatiques. Si, à court terme, ce changement dans l'équilibre mondial a des effets négatifs sur l'activité du recyclage, ce doit être l'occasion pour l'industrie européenne et française de se remettre en question et d'investir localement pour un recyclage de qualité.

Les recettes de notre collectivité baissent mais ce constat n'entame en rien notre nécessité de recycler, de promouvoir la réutilisation et le réemploi, mais aussi de former et d'informer les usagers de notre territoire sur la thématique du gaspillage alimentaire. Cela peut aussi être le moment de repenser nos modes de consommation et tout simplement produire moins de déchets.

Les effectifs du Syndicat ont été renforcés, courant 2019, par un agent polyvalent en charge de l'accueil physique et quotidien des usagers et qui vient également en renfort sur diverses missions. Et, d'ici à la fin de l'année 2019, un agent à temps partiel devrait être recruté afin de gérer la BricOthèque à la déchèterie, un espace de dépôt et d'échange de matériaux de construction qui permet de détourner des tonnages au coût de traitement élevé.

Les actions du TZDZG ont été menées tout au long de l'année par la nouvelle chargée de mission, en collaboration avec les membres de l'équipe : actions de sensibilisation avec différents partenaires (Centre socio-culturel Thann, Agora Cernay...), promotion de l'éco-responsabilité des collectivités (CCTC...), actions de communications...

Pour 2020, il est prévu, entre autres, la réalisation de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur et de déménager, courant du premier semestre, dans les nouveaux locaux acquis fin 2019 qui offriront de meilleures conditions de travail aux salariés.

Et cet exercice verra également le démarrage des nouveaux marchés, notamment la collecte qui sera réalisée avec des véhicules bi-compartmentés simplifiant ainsi la communication auprès des usagers (plus qu'un seul jour de sortie des bacs et sacs, hors zones en C1).

En accord avec le Bureau du 29 octobre 2019, le Président propose de continuer les actions ZDZG et de prévoir des crédits pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessus.

* * * * *

I - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants. Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2020, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. DEPENSES de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - salarié(e)s
 - gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur
 - remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach)
 - frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
- aux contrats de prestations de services :
 - collecte du verre
 - collecte et tri des emballages
 - collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices sont détaillés ci-après.

Pour 2020, il faudra tenir compte des charges liées aux nouveaux locaux puisqu'à ce jour, le SM4 nous facturait uniquement un loyer annuel de 3.600 €.

Compte	Compte administratif 2017	Compte administratif 2018	Budget primitif 2019
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 771 376 €	3 681 205 €	3 860 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 047 689 €	1 110 775 €	1 110 000 €

Pour rappel, le Bureau prend connaissance tous les mois de la situation financière du Syndicat (dépenses et recettes réelles par rapport au BP) ainsi que des données techniques (tonnages des différents flux collectés).

1.1 Evolution des coûts en 2020, taxes, révisions des prix pour les déchèteries :

Pour la gestion **des déchèteries**, le nouveau marché démarrera au 1^{er} janvier. Si les coûts proposés restent conformes à ceux du marché en cours, il faut néanmoins s'attendre à une variation des prix liée au contexte local. En effet, le tarif de l'enfouissement sera revu à la hausse par l'exploitant du site.

A nous de renforcer le tri afin que le minimum des déchets parte en enfouissement. D'ailleurs, le nouveau contrat comprend une clause de performance vis-à-vis du tri du mobilier, incitant les gardiens à orienter tous les déchets de mobilier vers cette filière (l'enjeu est important car ce type de déchet est lourd et volumineux et donc, s'il est bien orienté, cela aura une incidence directe sur nos tonnages « ultimes »).

L'ouverture de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur induira une augmentation des tonnages collectés et donc une incidence sur le coût de fonctionnement.

*Evolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** – TGAP :* le projet de loi de finances de 2019 prévoyait une augmentation, sur les prochaines années, d'un euro en 2020 (passant de 34 à 35 €/tonne) pour atteindre 65 €/tonne en 2025.

1.2 En matière de collectes :

Avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat, les collectes seront assurées par un véhicule bi-compartmenté qui collectera une semaine, les biodéchets et les OMR et l'autre semaine, les biodéchets et le tri (ce principe est déjà en application dans diverses collectivités en France, comme nous l'avons vu au Pays de Vilaine ou en place à la CC du Sundgau).

Afin de renforcer notre réduction de l'impact sur la pollution, cette diminution du nombre de véhicules circulant sur nos routes sera accompagnée par le remplacement des motorisations actuelles par un matériel roulant au GNV. Ceci sera effectif dès que la station GNV sera opérationnelle sur notre territoire (à l'horizon 2021 ou 2022).

Les coûts de collecte seront revus à la baisse grâce à la collecte bi-compartmentée, à partir de 2020.

La collecte du verre : le marché connaîtra une hausse liée notamment au prix du gazole. Cette prestation étant difficilement « optimisable », si ce n'est l'utilisation de véhicules présentant les dernières normes en matière environnementale, à savoir Euro 6.

Globalement, les crédits à inscrire au compte 611 ne devraient pas connaître de hausse importante. Néanmoins, les nouveaux marchés seront révisables trimestriellement afin de « coller » au plus près de la réalité économique.

1.3 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts :

Le coût de traitement des ordures ménagères devrait rester stable, la loi de finances prévoyant seulement une augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à partir de 2021. Quant aux biodéchets, ce coût n'étant pas impacté par cette taxe, il ne devrait pas connaître d'évolution.

Depuis 2018, les déchets verts des déchèteries et des bennes en apport volontaire sont traités directement par le SM4, ce qui nous permet de réaliser des économies.

1.4 Autres postes de dépenses :

En dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des **sacs de tri et compostables** :

- ✦ les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC (quantités distribuées en hausse du fait des variations démographiques) ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés,
- ✦ les sacs compostables devraient coûter environ 75 000 € TTC (idem, quantités en hausse) et pour une contenance de 8 litres adaptée aux bioseaux ventilés.

Dans le cadre du TZDZG, poursuite des **actions de communication** :

- ✦ animations par les ambassadeurs du tri et l'équipe projet ZDZG (souvent en collaboration avec le SM4) : Centres Socio-culturels Agora de Cernay et de Thann, périscolaire Aspach-Michelbach, structures de l'ESS, fête des Voisins au Bel-Air, maisons de retraite...
- ✦ organisation d'évènements ou manifestations à la déchèterie, poursuite des opérations de « zone de gratuité »
- ✦ ateliers fait-main (produits d'entretien cosmétiques...)
- ✦ accompagnement des usagers sur des thématiques comme le gaspillage alimentaire, le jardinage (réseau d'éco-jardiniers avec le SM4)
- ✦ mise à jour des documents de communication (calendrier du tri, mémo-tri, ...)
- ✦ prêts de matériel et accompagnement des associations dans le cadre de leurs manifestations et accompagnement des établissements scolaires au tri et réduction des déchets
- ✦ démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (actions mises en place dans les mairies, après celle dans les bâtiments de la CCTC).

Le Syndicat propose de **maintenir ou de développer les actions suivantes** :

- ➔ poursuite de la politique « gestions des déchets » dans l'habitat vertical : suivi du programme de conteneurs enterrés sur divers quartiers du Syndicat et notamment dans le Quartier Bel-Air de Cernay
- ➔ réflexion sur une collecte en points de regroupements dans les centres-villes
- ➔ continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri et de la prévention : communication de proximité, animations...
- ➔ dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, évolution de la ressourcerie à la déchèterie d'Aspach-Michelbach
- ➔ mise en place de nouvelles filières en déchèterie et démarrage de la BricOthèque
- ➔ participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets et du déjantage des pneus.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

2. RECETTES de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- ➔ CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d’emballages ménagers : pour 2020, les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents, soit environ 800 000 €. Sauf, si la consigne est votée par l’Assemblée Nationale et, dans ce cas, les recettes pourraient baisser puisqu’elles sont proportionnelles aux matériaux recyclés
- ➔ autres soutiens : CITEO (journaux, revues : 45 000 €) ; OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €)
- ➔ régie et revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : environ 200 000 €. Cette estimation reste toujours prudente car les cours des matières premières secondaires sont toujours bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d’un cours du pétrole bas
- ➔ la contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes
- ➔ l’ADEME, dans le cadre de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Compte	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019
Eco-Emballages (CITEO) + Autres (7478)	906 805 €	811 078 €	910 000 €
Revente matière et soutiens (7078 + 70878)	239 386 €	284 443 €	277 000 €
Contribution des CC (74751)	4 332 042 €	4 334 490 €	4 237 900 €
ADEME (TZDZG) – inclus dans le 7478	42 015 €	42 015 €	62 500 €

3. DEPENSES d’investissement

En 2020, les investissements devraient porter sur :

- ➔ le renforcement du parc de conteneurs à verre (20 000 € HT) avec la mise en place de conteneurs métalliques « customisés »
- ➔ l’achat de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80 l vers les 60 l (40 000 € HT)
- ➔ les travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur (400 000 € HT)
- ➔ l’acquisition des nouveaux locaux actée en 2019 (370 000 €) et les travaux d’aménagement (60 000 € HT)
- ➔ un nouveau véhicule et son aménagement pour la livraison des bacs (25 000 € HT)

4. RECETTES d’investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- le FCTVA (fond de compensation de la TVA)
- des subventions demandées auprès de l’ADEME, la Région Grand Est et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L'année 2018 s'est clôturée avec un excédent de près de 1 379 675 €, dont 410 750 € ont été repris pour équilibrer le budget primitif 2019 (inscrits en recettes – produits exceptionnels).

La reprise de 410 750 € a ainsi permis de réduire, pour 2019, la contribution des collectivités membres à 100 € par habitant (PM : celle-ci était au même montant de 2011 à 2016, soit 6 ans, (106 €/hab.) et de 102 €/hab. 2017 et 2018).

Pour donner suite à la facturation de la CCTC de 206 000 € en admissions en non-valeurs (conséquences des créances nées après 2011, année du transfert de compétence) non prévues dans le BP, ces crédits ont dû être inscrits au Budget Supplémentaire. Il reste donc un « fond de roulement » de 762 925 €.

L'exercice 2019 devrait se solder par un résultat conforme à notre budget, si les prévisions des deux derniers mois se confirment et hors dépenses imprévues.

En fonction des prévisions budgétaires 2020, une légère réévaluation de la contribution par habitant pourra être proposée afin de tenir compte, à la fois, des diverses augmentations (taxes, coûts de traitement, fonctionnement de la nouvelle déchèterie) et des baisses de recettes liées à la chute des coûts de revente des matières premières secondaires.

III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucun programme n'a été proposé en 2019.

Pour 2020, plusieurs projets continuent d'être à l'étude ou d'évoluer, comme la mise en place de solutions de points de regroupement (conteneurs enterrés, aériens) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses.

IV - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- ➔ travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-le-Haut (emprunt soldé en 2019)
- ➔ en 2013 : deux emprunts pour le rachat du parc de bacs pour une durée de 6 ans
- ➔ en 2016 : un emprunt pour les conteneurs enterrés pour une durée de 5 ans
- ➔ début 2017 : un emprunt pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioeaux, conteneurs enterrés) pour une durée de 6 ans
- ➔ fin 2019 (pour début de remboursement 2020) : un emprunt sur 10 ans (achat du terrain de Willer-sur-Thur, conteneurs enterrés du quartier Bel Air, travaux) et un emprunt à plus long terme pour l'achat des locaux et les travaux de la nouvelle déchèterie.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 était de 102 067 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2023 :

Emprunts	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchèterie	7 950 €	8 010 €	8 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Bacs OM	60 950 €	60 950 €	14 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conteneurs enterrés	12 320 €	12 300 €	12 300 €	12 300 €	12 300 €	0 €	0 €	0 €
Verre, bioeaux...	11 320 €	11 200 €	11 130 €	11 050 €	10 970 €	10 890 €	0 €	0 €
Conteneurs enterrés Bel Air / terrain Willer	0 €	0 €	0 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €
Achat locaux / Construction Willer	0 €	0 €	0 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
Total	94 540 €	92 460 €	46 050 €	100 827 €	100 747 €	83 867 €	77 477 €	77 477 €

PM : en 2013, le SMTC a contracté un emprunt de 334 000 € sur 6 ans pour le rachat des parcs des bacs des ex-CC de Thann et Cernay.

V - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

Personnel	2017	2018	2019
TITULAIRE	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 adjoint technique	1 technicien	1 technicien
	/	/	1 adjoint technique
CONTRACTUEL	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir	1 adjoint technique
	4 CUI-CAE	4 CUI-CAE	4 CEC

Pour 2020, les 4 contrats des ambassadeurs restent des CEC avec une aide financière de l'Etat de 40 %.

Le barème F (2018-2022) de CITEO met à nouveau plus l'accent sur les postes d'ambassadeurs du tri en soutenant un poste pour 12 000 habitants à raison de 4 000 € par an et par poste.

Un agent chargé de la gestion de la BricOthèque devrait encore être recruté fin 2019 sur un contrat de 20 heures/semaine.

Depuis le mois de mai, un agent polyvalent (accueil et missions diverses) a pris ses fonctions. Ce poste pourrait être appelé à évoluer avec le Syndicat.

Les dépenses liées au personnel :

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI	162 918 €	179 174 €	170 800 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	4 800 €	4 900 €	5 000 €

Relative stabilité des dépenses de personnel, bien qu'entre 2018 et 2019, plusieurs changements ont eu lieu : départ d'un agent (mais tuilage avec son remplaçant), congés de maternité (et donc remplacement de la titulaire).

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- ✓ facturation de la redevance (2 mi-temps du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- ✓ gestion des ressources humaines (1/52^e attaché territorial, 12/52^e adjoints administratifs),
- ✓ budget et comptabilité (1,5^e rédacteur et 4,5/52^e adjoints administratifs),
- ✓ administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (4/52^e rédacteur).

CONCLUSION

L'année 2020 s'annonce comme celle du changement sous diverses formes : le Syndicat, ayant acquis en 2019 du terrain, démarrera les travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur. Par ailleurs après l'acquisition d'une bande de terrain le long de la déchèterie d'Aspach-Michelbach, un aménagement de cette dernière améliorera la gestion des flux.

Il a également été acté l'achat de locaux pour y établir les bureaux, le stockage des palettes de sacs, des bacs (maintenance, lavage, réparation et démantèlement...) et un atelier. La configuration du terrain permettra de stocker les bacs démantelés qui seront orientés vers le recyclage et laissera la possibilité aux prochaines équipes de mettre en place d'autres équipements (ressourcerie ou matériauthèque, ou autre...)

Néanmoins, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Il est indispensable de proposer un service public de qualité auprès de nos usagers. Les nouveaux locaux permettront au Syndicat d'être plus visible mais aussi accessible à tous les publics.

Pour les années à venir, il faudra également rester vigilant en matière de gestion budgétaire, il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes liées au recyclage. L'excédent des derniers exercices a toujours permis de maintenir la contribution des collectivités à un niveau stable, malgré les hausses liées au prix du pétrole ou encore des diverses taxes (TVA, TGAP...).

